

ABO+ Jeudi 21 Juin 2018 À 23:44

Emprisonnée en Ouzbékistan, la princesse déchue va être entendue par la Suisse

Blanchiment d'argent Le tempo bat plus vite dans l'affaire Karimova. Berne est favorable au retour d'un premier pan de 686 millions de francs vers Tachkent, selon la «NZZ am Sonntag». Les autorités fédérales confirment



Gulnara Karimova.

(Photo: Leserreporter Amy Sussman- Getty)



Pierre-Alexandre Sallier



L'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats genevois a décollé jeudi pour Tachkent. C'est le troisième voyage de Grégoire Mangeat depuis qu'il a été commis d'office pour défendre Gulnara Karimova, en Suisse. Destination? Une prison, à trois heures de la capitale ouzbeke. Mise au secret dans le pays sur lequel son père aura régné sans partage jusqu'à sa mort en 2016, cette ancienne figure de la jet-set se voit depuis six ans enserrée par une enquête tentaculaire partant de Suisse et à laquelle participent dix-neuf pays.

PUBLICITÉ

Miser sur la capacité d'innovation suisse



Celle dont les débuts dans le stylisme ou la pop – nom de scène, Googoosha – ont longtemps charmé presse people et réseaux sociaux est soupçonnée, depuis juillet 2012, d’être au cœur d’un vaste circuit de corruption. Au total, près de 800 millions de francs de «commissions» auraient été exigés entre 2007 et 2010, en échange de l’ouverture des réseaux de téléphonie ouzbeks à des multinationales comme TeliaSonera, Vimpelcom et MTS.

«Cela fait plus de quatre ans que ma cliente a été placée en rétention arbitraire puis en détention, je n’ai pu travailler avec elle que pendant trois jours et demi depuis 2014 – parfaitement inacceptable», s’insurge l’avocat genevois, peu avant son départ.

Le Palais fédéral s’en mêle

À Berne, dans le bâtiment gris du Ministère public de la Confédération comme dans un Palais fédéral distant de quelques centaines de mètres, des décisions cruciales ont été prises ces dernières semaines. Et laissent entrevoir que ces six années d’enquête tous azimuts approchent de leur terme.

À l’issue d’une longue enquête publiée dimanche, la «Neue Zürcher Zeitung» a révélé que le Conseil fédéral s’était prononcé le 9 mai en faveur de la rétrocession d’une grande partie des avoirs bloqués par la justice fédérale – à hauteur de 686,7 millions de francs. Son intention a été signifiée huit jours plus tard aux enquêteurs fédéraux par le Département fédéral de la justice et celui des affaires étrangères, précise la «NZZ am Sonntag».

Prête-noms condamnés

Cette décision inattendue fait écho à la prononciation de deux ordonnances pénales par le Ministère public de la Confédération, à l'encontre de deux des cinq coaccusés poursuivis aux côtés de Gulnara Karimova.

Prête-noms discrets, ces proches de la fille du président apparaissaient régulièrement dans les entrelacs de sociétés-écrans – notamment Takilant – et de paperasse bancaire destinées à brouiller la piste des commissions occultes. Tenus pour responsables de ces opérations de blanchiment d'argent – et juridiquement considérés comme propriétaires de ces centaines de millions – leur condamnation ouvre la voie à la confiscation des fonds. Et, selon la volonté du Conseil fédéral, au long processus devant conduire à leur restitution à l'Ouzbékistan.

Parmi ces deux condamnés – également défendus en Suisse par des avocats genevois payés par la Confédération – figure une jeune femme longtemps présentée comme la conseillère en affaires de celle qui a tenu dans ses mains des pans entiers de l'économie ouzbeke, à en croire des câbles diplomatiques américains de 2010. Cette confidente croupirait aujourd'hui dans une cellule ouzbeke, purgeant une peine de treize ans.

Les condamnations de ces deux proches «se basent sur les vastes résultats de notre enquête qui ont permis de démontrer l'existence d'une structure complexe de sociétés, de personnes et de flux financiers, dans plusieurs pays», expliquait le Ministère public de la Confédération dès le 27 février dernier, dans le cadre d'une décision du Tribunal pénal fédéral. «Le but présumé aurait été de percevoir de manière illégale des montants importants de la part de sociétés – en particulier étrangères – qui souhaitaient entrer, ou rester, sur le marché ouzbek; montants ensuite transférés à l'étranger – notamment en Suisse», détaillait le Parquet fédéral. Un porte-parole précise aujourd'hui que les deux condamnés et leurs avocats suisses ont accepté leur jugement.

Ce n'est en revanche pas le cas du défenseur du personnage central de l'affaire, qui s'est opposé à ces condamnations. Et qui tente ainsi d'enrayer la confiscation du trésor de la «princesse» ouzbeke.

«Les biens de Madame»

Selon l'avocat genevois Grégoire Mangeat, «rien n'est acquis» dans la rétrocession vers l'Ouzbékistan de ces 686,7 millions de francs, qu'il considère comme appartenant à Gulnara Karimova. Le temps presse cependant.

Car celle à qui fut prêtée, durant des années, une stature de femme d'État – installée à Genève entre 2009 et 2013, elle représentait son pays à l'ONU et bénéficiait de l'immunité diplomatique – doit être entendue durant les premiers jours de juillet par les enquêteurs suisses.

«Nous ne laisserons pas confisquer l'entier des biens de Madame Karimova» Un tempo inacceptable aux yeux de son défenseur. «Je commence à peine à pouvoir étudier avec elle les milliers de classeurs de la procédure», s'exclame Grégoire Mangeat, qui évoque un «mépris» du Parquet fédéral pour les «conditions extrêmes» auxquelles est contrainte la défense. «N'en déplaise au Ministère public de la Confédération – et quel que soit son agenda ou celui du Département des affaires étrangères – nous ne laisserons pas condamner et confisquer l'entier des biens de Madame Karimova sans qu'elle ait pu se défendre dans des conditions conformes aux exigences strictes d'un procès équitable», prévient-il.

Marionnettes ouzbeques

Depuis 2014, l'avocat a tenté par trois fois de faire interrompre la procédure devant le Tribunal pénal fédéral. Sans succès.

Car aux yeux des juges de Bellinzone, Gulnara Karimova a déjà pu exercer son droit à être entendue. Et ce, lors d'une étonnante audition, à Tachkent, le 9 décembre 2016, face à trois magistrats ouzbeks en uniforme militaire. Dans la salle figuraient également deux procureurs suisses dépêchés afin de lui soumettre les conclusions de leur enquête. «Les charges retenues à [son] encontre ont pu lui être notifiées» et elle «a eu l'occasion de s'exprimer» et «de s'entretenir avec son défenseur suisse», en ont conclu les juges fédéraux helvétiques lors du rejet du dernier recours, en janvier dernier.

À la fin de 2016, quelques jours après son retour de Tachkent, l'avocat de

Gulnara Karimova avait évoqué «un spectacle de marionnettes» au cours duquel il n'avait «pas eu le droit de poser une question».

Berne veut retourner les 800 millions

À la suite des révélations de la «NZZ», dimanche, Berne confirme la «décision préliminaire» du Conseil fédéral du 9 mai de restituer, dans le cadre de l'affaire Karimova, «des avoirs d'environ 800 millions de francs séquestrés à Genève et Zurich». Le montant intègre notamment les 686 millions attribués à deux coaccusés de Gulnara Karimova.

Le retour du magot attise toutes les convoitises. À la fin de mai, des ONG d'activistes ouzbeks en exil enjoignaient Berne de ne pas restituer à Tachkent ces millions, toujours sous séquestre en Suisse.

Quand le Ministère public de la Confédération sera en mesure de prononcer la confiscation de ces avoirs, «ils devront être intégralement restitués», explique un porte-parole de l'Office fédéral de la justice. Il faudra pour cela que «les cantons concernés renoncent à leur part, comme le fait le gouvernement fédéral».

Le Département fédéral de justice et police pourra alors négocier «un accord de restitution» avec Tachkent. Ensuite, le Département des affaires étrangères pourra discuter des modalités du remboursement. Afin de s'assurer que ces millions «ne tombent pas dans de mauvaises mains», prévient-on au sein de l'Office fédéral de la justice.

(Tribune de Genève)

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

